

DELIBERATION N°20241303-02**CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 13 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M. Didier FISCHER, Maire, en date du 7 mars 2024.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

Mme Florence COCART, M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

Mme Nathalie GERVAIS, Mme Aliya JAVER ; Mme Catherine JUAN, Mme Rahma M'TIR (points n°4 à n°6) M. Olivier RACHET, Mme Christine RENAUT, M. Jamel TAMOUM, M. Stéphane THILLAY– Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

M. Brahim BEN MAIMOUN donne pouvoir à Mme Yasemin DONMEZ

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

M. Samir MOUSTAATIF donne pouvoir à M. Jamel TAMOUM

M. Maxime PETAUTON donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à Florence COCART (points n°1 à n°3)

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Olivier RACHET

Mme Anne-Marie TIBERKANE donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Leila ZENATI donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

Étaient absents :

M. Xavier GIRARD

M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Sandrine MUTRELLE

M. Olivier RACHET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°02 : DEMANDE DE FINANCEMENT AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) AU FONDS VERT DANS LE CADRE DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET DE LA SECURISATION DES ACCES DU GROUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 et L5216-5 VI ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement, un calendrier prévisionnel conformément au règlement proposé par le financeur ;

Considérant la nécessité de mobiliser tous les co-financements pour la réalisation du projet de rénovation énergétique des toitures du GS Pagnol afin de produire des économies d'énergie au titre de la transition écologique ;

Considérant la nécessité de revoir la sécurisation des accès du groupe scolaire pour les parents, les enfants, les personnels enseignants et municipaux ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – SOLLICITE auprès de l'Etat au titre de la DSIL et du Fonds Vert des subventions aux meilleurs taux. Le coût global des travaux est évalué à 251 277,00 € HT. La demande de financement au titre de la DSIL s'établit à hauteur de 81 172 euros (soit 32% du coût global) et à hauteur de 110 408 euros (soit 44% du coût global) au titre du Fonds Vert. Le plan de financement prévisionnel HT s'établit comme suit sur la base du dossier technique joint :

INTITULE	DÉPENSES HT	RECETTES	MONTANT EN EURO
21 Travaux reprise des toitures (dont imprévus de 5%) École élémentaire École maternelle		DSIL	81 172,00
	124 658,00	Fonds vert	110 408,00
	106 638,00	Reste à charge pour la commune	59 947,00
21 Travaux de sécurisation des accès au groupe scolaire Portails, clôtures et visiophone, enrobés intérieurs et extérieurs	17 731,00		
21 Reprise des espaces verts : fourniture pour reprise des massif et plants végétaux	2 500,00		
TOTAL HT	251 527,00		251 527,00
TOTAL TTC	301 832,40		

Soit un co-financement prévisionnel de 76%.

ARTICLE 2 – PRÉCISE que la Ville s'engage à utiliser ce financement dans le cadre de la rénovation énergétique et la sécurisation des accès, du groupe scolaire M. Pagnol, dans le respect des règles environnementales.

ARTICLE 3 – AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et documents afférents à cette demande de subvention.

ARTICLE 4 – PRÉCISE que les dépenses pour cette opération seront inscrites au Budget 2024 et suivants.

Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines



Le présent acte peut faire l'objet d'une voie de recours gracieuse auprès de son auteur, ou contentieuse devant le Tribunal Administratif de Versailles - 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles, ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, voire lorsqu'elle a été expressément prescrite, à compter de sa notification pour la ou les personnes directement visées.



GROUPE SCOLAIRE MARCEL PAGNOL

Rénovation des toitures-terrasses dans le cadre des travaux de reprise énergétique et sécurisation des accès du groupe scolaire.

CONTACTS : Fariza KECIR fariza.kecir@coignieres.fr
Laurent LANYI laurent.lanyi@coignieres.fr
Pascal POUPEAU pascal.poupeau@coignieres.fr
Arnaud KSIAZYK arnaud.ksiazyk@coignieres.fr
Anne BROCARD anne.brocard@coignieres.fr



L'établissement est un ensemble de bâtiments dont les travaux s'achever en 1980. Il est composé de deux entités, une école élémentaire.

Les structures ont été réalisées sur la base de béton et de parpaings avec une isolation intérieure.

Le chauffage est assuré par deux chaudières gaz de 1997 mises en place à la construction de l'espace Alphonse Daudet. Ces chaudières assurent le chauffage de l'ensemble des bâtiments.

Depuis 2019, la Commune de Coignières a engagé un vaste programme d'économie d'énergie du groupe scolaire en commençant par le changement des ensembles vitrés par du double vitrage. Une large reprise des huisseries au sein de l'école s'en est suivie pour une dépense globale de 500 000 euros TTC.

Le décret tertiaire imposant de diminuer les consommations de 40% pour 2030, il convient de maintenir cette dynamique de travaux de reprise énergétique pour atteindre l'objectif fixé par l'Etat. La réfection des toitures terrasses du GS Pagnol répondra donc à cet objectif.

Travaux envisagés

Réfection des toitures terrasses des bâtiments élémentaire et maternelle avec renforcement de l'isolation.

Les toitures terrasses actuelles sont composées de gravillon – d'une étanchéité collée en plein – d'une étanchéité asphalte d'une épaisseur de 30 mm – d'une isolation perlite expansée d'une épaisseur de 60 mm et d'un pare vapeur.

La résistance thermique de ces terrasses est de 1.08 (m².K)W

La nouvelle isolation de ces toitures terrasses sera composée d'un pare vapeur, d'une isolation thermique par panneaux de mousse de polyuréthane BR BIO, d'une chape élastomère type paradiène BDS et d'une chape élastomère type paradiène SR4.

La nouvelle résistance thermique sera de 4.58 (m².K)W

Date de réalisation des Travaux rénovation des toitures

Début des travaux Ecole élémentaire : juillet 2024 – fin des travaux aout 2024

Début des travaux Ecole maternelle : juillet 2025 – fin des travaux aout 2025

Sécurisation de l'accès au groupe scolaire.

Actuellement, l'espace d'accueil devant le groupe scolaire se réduit à la largeur du trottoir. Aussi, le trottoir est rapidement encombré, notamment par les poussettes. Ceci obligeant les piétons et les cyclistes à emprunter la rue pour se déplacer, posant ainsi des problèmes de sécurité. De ce fait, les travaux visent en premier lieu à sécuriser l'accueil des élèves et de leurs parents. Le réaménagement permettra aussi, d'améliorer le cadre de vie et de renforcer une végétalisation diversifiée.

Le groupe scolaire dispose de 2 accès extérieurs pour l'école maternelle et l'école élémentaire ; composés de portillons d'une hauteur de 1,50m avec ouverture à gâche électrique, et d'interphones.

La zone d'attente des parents se situe sur un trottoir d'une largeur de 3m le long de la rue du Moulin à Vent, dont les voies de circulation étroites sont quotidiennement fréquentées par des lignes de bus régulières, ainsi que par les transports scolaires pour le collège de la

Mare aux saules. Il est urgent de sécuriser cette zone d'attente en déplaçant les entrées du groupe scolaire pour agrandir la zone créant un parvis, en amont, tout en permettant de dégager de la zone le trottoir.

Les nouveaux portillons ainsi que les clôtures de l'entrée auront une hauteur de 2,00m dans le but de répondre aux obligations Vigipirate. Ils seront positionnés en retrait de la limite du trottoir afin de pouvoir offrir un espace d'attente plus important : un parvis de 50 m² environ sera créé.

Les portillons d'accès aux cours extérieures présent dans ce nouvel espace seront également remplacés. Des visiophones compléteront cette sécurisation des accès. Sur cette phase, il s'agit de sécuriser l'entrée immédiate du groupe scolaire afin d'éviter tout accident le matin et le soir lors des rentrées et sorties.

Devant ce parvis des massifs végétalisés seront créés et permettront donc d'une part de créer une zone tampon avec le trottoir et d'autre part de développer une végétalisation diversifiée associant arbustes à petits fruits et vivaces, participant à l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Date de réalisation des Travaux de sécurisation des accès du groupe scolaire Pagnol

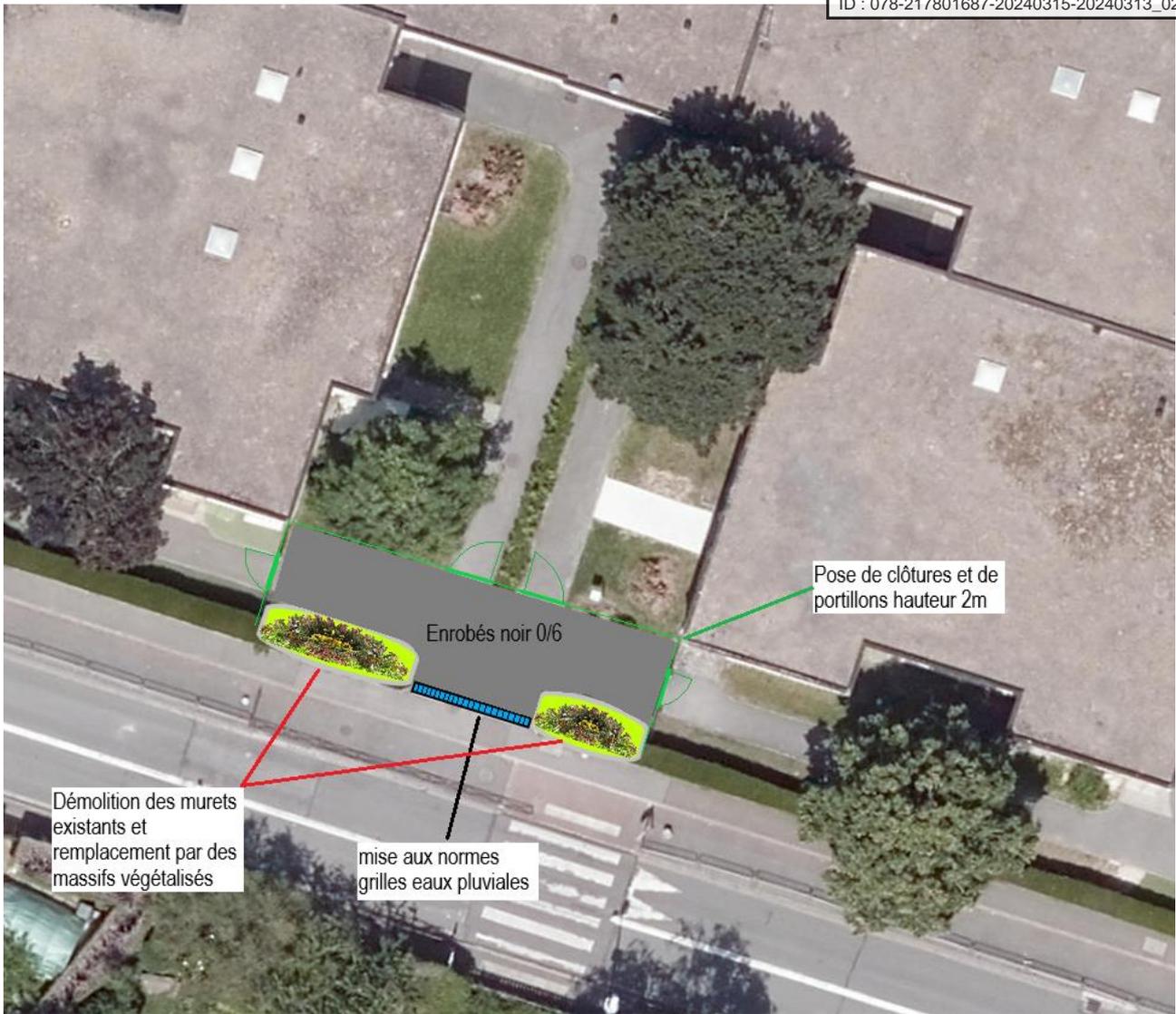
Début des travaux : juillet 2024 – fin des travaux aout 2024

COÛT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

INTITULE	Imputation	MONTANT HT	Recettes	
			DSIL	81 172,00
			Fonds vert	110 408,00
21 Travaux reprise des toitures (avec imprévus de 5%) Ecole élémentaire École maternelle	2135	124 658,00 106 638,00	Reste à charge pour la commune	59 947,00
21 Travaux de sécurisation des accès au groupe scolaire Portails, clôtures et visiophone, enrobés intérieurs et extérieurs 21 Reprise des espaces verts : fourniture pour reprise des massif et plants végétaux		17 731,00 2 500,00		
TOTAL HT		251 527,00		251 527,00
TOTAL TTC		301 832,40		

REPRISE DE L'ENTRÉE DU GROUPE SCOLAIRE PAGNOL SECURITE

Envoyé en préfecture le 15/03/2024
Reçu en préfecture le 15/03/2024
Publié le
ID : 078-217801687-20240315-20240313_02-DE



REPRISE DES TOITURES DU GROUPE SCOLAIRE

Situation aujourd'hui





Résultats attendus



